

**ARRÊTÉ 2023-109 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT RUES PAUL LANGEVIN, JEAN MOULIN ET JEAN GAGNANT  
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX POTABLE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu l'arrêté 2022-199 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit de 22h15 à 6h15 sur l'ensemble du territoire (sauf maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mai ;
- Vu la demande en date du 12 mai 2023 formulée par l'entreprise PRADEAU TP représentée par Monsieur Lucas BOUTAL (06 82 81 11 89) pour des travaux de renouvellement du réseau AEP pour le compte du Syndicat Vienne Briance Gorre ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rues Paul Langevin, Jean Moulin et Jean Gagnant à leurs débouchés sur la rue Joseph Leyssène, du lundi 22 mai 2023 à 8h00 au vendredi 26 mai 2023 à 17h00 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La circulation des véhicules rues Paul Langevin, Jean Moulin et Jean Gagnant, à leurs débouchés sur la rue Joseph Leyssène compris dans l'emprise des travaux, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et véhicules de secours, **du lundi 22 mai 2023 à 8h00 au vendredi 26 mai 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise PRADEAU TP, par :

- rue Jean-Baptiste Corot,
- rue Erik Satie,
- rue François Perrin,
- rue Armand Dutreix.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit **du lundi 22 mai 2023 à 8h00 au vendredi 26 mai 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE À .....km** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise PRADEAU TP.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PRADEAU TP, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 16 mai 2023

Le Maire,  
**Fabien DOUCET**

Publié en Mairie le ..... **22 MAI 2023** .....



**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-109 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT RUES PAUL LANGEVIN, JEAN MOULIN ET JEAN GAGNANT  
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

**Travaux de raccordement**



**Zone en circulation alternée par feux** (suivant arrêté municipal 2023-70 du 13/05/2023)

**Zone en route barrée pour la semaine 21**

**Itinéraire de déviation pour la semaine 21**